

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social



Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Section des Côtes d'Armor

CAE – 60 rue Notre Dame – 22000 SAINT-BRIEUC
tél : 02.96.61.88.42 – Fax : 02.96.33.13.16



Aujourd'hui 15 décembre 2008, 70% des personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, sont en grève dans les Côtes d'Armor.

Ces personnels, syndiqués et non syndiqués occupent ce jour la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Côtes d'Armor.

Nous voulons par cette action manifester notre refus de voir L'Etat poursuivre le démantèlement du service public d'éducation au service des familles et des jeunes en difficultés (au civil comme au pénal). Ce démantèlement est amorcé depuis déjà 10 ans (« Conseil de sécurité intérieure » en 1998, Lois PERBEN de 2000 et 2002, création des Centres Fermés, puis d'Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs et en mars 2007 la loi de prévention de la délinquance...). Nos métiers sont d'ores et déjà amputés de notre mission de protection de l'enfance en danger. Avec le rapport Varinard, nous assistons à une accélération sans précédent de la répression à l'égard de la jeunesse.

Le préambule de l'ordonnance de 1945, qui fonde nos métiers déclarait : « *La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains* ».

Cette idée, portée en 1945, ne serait-elle plus valable aujourd'hui ?

Peut-on sincèrement penser que les mineurs actuels sont plus violents, plus dangereux que ceux de l'après-guerre ?

L'enfant, décrit en 1945 comme un « adulte en devenir » qui devait avant tout être éduqué, devrait-il aujourd'hui être considéré comme pleinement responsable de ses actes dès l'âge de 12 ans ?

Les mesures les plus efficaces à son encontre seraient-elles à présent la répression, la détention, la relégation ?

Aujourd'hui, ces propositions de la commission Varinard initiées par le gouvernement pour justifier une justice des mineurs expéditive, punitive et à bas coût, nous semblent dangereuses.

Ces orientations vont de pair avec des suppressions massives de postes, des fermetures de nombreux services (DR, DD, Foyers éducatifs...), parallèlement à des ouvertures d'établissements d'enfermement.

Une telle régression serait une insulte aux années d'élaboration, de réflexion de tous les acteurs de la protection de l'enfance.

En balayant la question éducative d'un revers de main méprisant, le gouvernement met en péril nos métiers, et par là même, c'est la protection due aux enfants qui est abandonnée. C'est le regard de toute une société sur sa jeunesse qui est en question. Cette société doit-elle se méfier, se défendre de ses propres enfants qu'elle n'est souvent pas en mesure de protéger contre toutes ses dérives ?

Nous rappelons et soutenons que la réponse qui doit être apportée aux enfants et adolescents qui posent des actes déviants doit absolument relever du champ éducatif:

- Parce que ces enfants sont des citoyens en devenir,
- Parce qu'eux et leurs parents sont souvent en proie à de grandes et multiples difficultés (sociales, éducatives, sanitaires...),
- Parce qu'ils sont aussi le produit d'une société violente et de moins en moins protectrice.

Nous refusons que soit abandonné le principe de primauté de l'éducatif sur le répressif pour les mineurs qui commettent des délits.

Nous refusons que la seule réponse promise à ces enfants que nous considérons comme particulièrement en danger soit exclusivement pénale et toujours plus dure.

Face à la propagande gouvernementale, faut-il rappeler que toute prise en charge éducative comprend aussi l'éducation à la responsabilité, la définition de limites, la possible sanction ?

Notre société a la responsabilité d'éduquer ses enfants et non de les reléguer, hors de sa vue, dans des prisons qui n'osent pas toujours dire leur nom pour oublier le problème qu'ils nous posent.